

Plan
Local
d'Urbanisme
de



CROISSY-BEAUBOURG

Limite de fenêtre		Emprise constructible pour extension supérieure à 20 m ² de S.H.O.B.	
Limite de zone		Claustra bois	
Limite de secteur		Clôture grillage devant maison	
Clôtures maçonnerie ou bois selon modèle		Barbecue	
Clôture végétale		Portail bois	
Emprise constructible recommandée mais non obligatoire pour extension inférieure à 20 m ² de S.H.O.B.		Pergola	
		Abris couvert bois	

ÉLABORATION	
Prescrit le :	19 JUIN 2001
Arrêté le :	17 JUIN 2003
Approuvé le :	31 Mai 2005
Annulé partiellement :	Jugement du TA de Melun du 11/12/2008
Arrêté le :	3 Février 2010
Approuvé le :	25 janvier 2011
MODIFICATION	
Approuvé le :	

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
TRANSMIS A LA SOUS-PREFECTURE
Plan n°3
E : 28 JAN. 2011
1/500°
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ
E : 28 JAN. 2011

VU pour être annexé à la délibération du :
Le Maire
25 JAN. 2011
Michel GERES